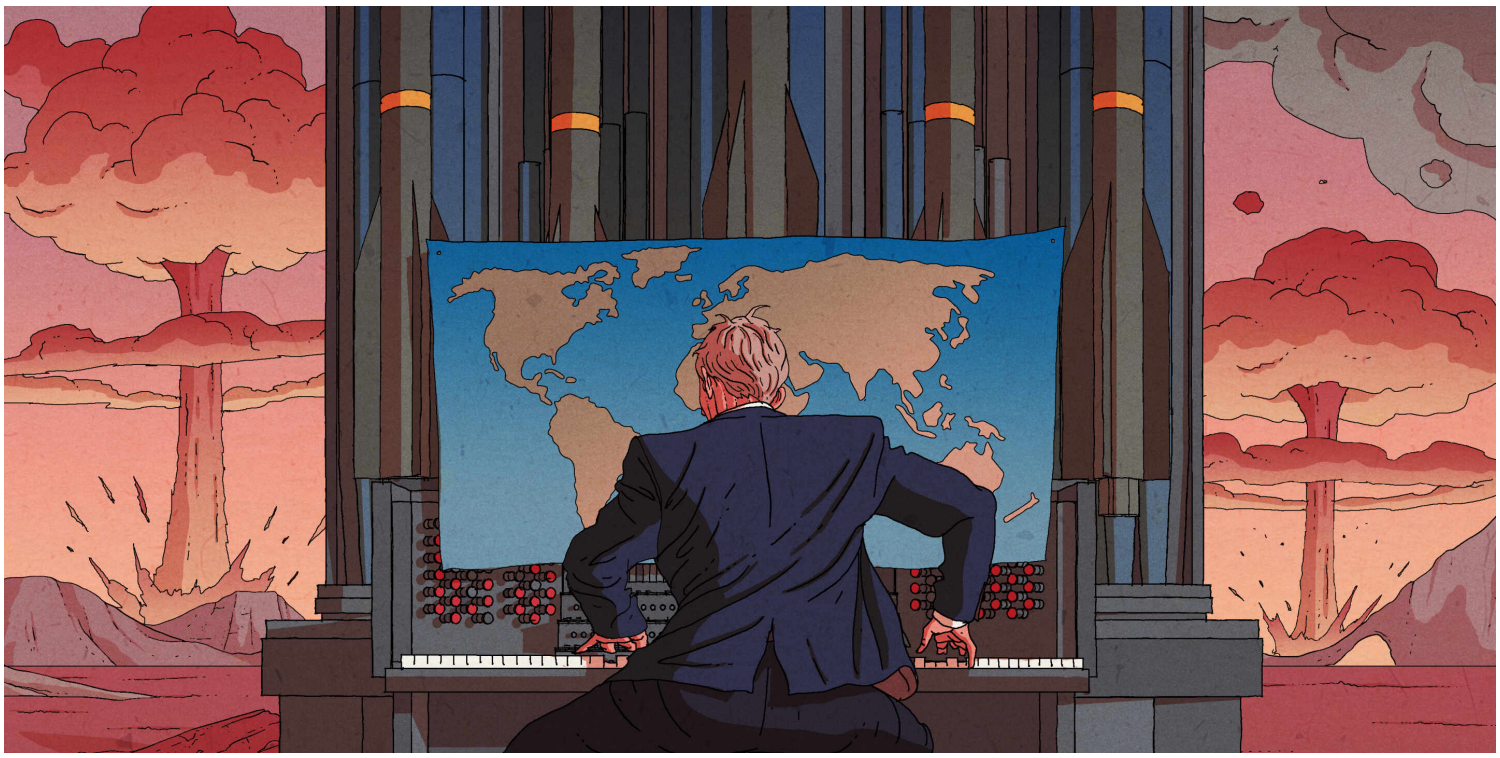

OLIVIER BONHO

DÉBATS • INTERNATIONAL

La nouvelle jeunesse de la dissuasion nucléaire

Par Marc Semo

Publié le 20 septembre 2024 à 18h00, modifié le 21 septembre 2024 à 01h54

Lecture 11 min.

Article réservé aux abonnés

Offrir l'article

Ajouter à vos sélections

ENQUÊTE | **Rupture stratégique majeure, la guerre en Ukraine à l'ombre de la bombe atomique a relancé les débats sur le rôle de cette arme dans les relations internationales alors que s'ébauche une nouvelle guerre froide.**

Envahir l'envahisseur, il faut oser. Surtout quand ce dernier dispose d'un important arsenal nucléaire et que l'on n'a pas soi-même la bombe. Pour limitée qu'elle soit, avec l'occupation de quelque 1 500 kilomètres carrés du territoire russe, l'incursion commencée, le 6 août, sur Koursk par les forces ukrainiennes constitue un tournant dans la guerre en Ukraine, mais aussi dans l'histoire du nucléaire.

Dans la grammaire de la dissuasion telle qu'elle s'est forgée depuis 1949, après que les Soviétiques se sont à leur tour dotés de l'arme atomique, celle-ci est censée protéger le territoire du pays qui la détient. L'escalade aurait pu être vertigineuse. Le Kremlin a fait le choix de minimiser la portée de l'opération ukrainienne, pourtant première attaque de troupes étrangères en Russie depuis 1945 – si l'on met de côté les incidents à la frontière russo-chinoise en 1969.

Le mot français « dissuasion » vient du latin *dissuadere*, c'est-à-dire convaincre l'autre partie par une parole ferme, voire menaçante, de renoncer à l'action qu'elle projetait. Son équivalent anglais, *deterrence*, est issu du latin *terrere*, « effrayer ». Le message doit à la fois montrer la détermination de celui qui le lance, tout en restant suffisamment flou pour que l'attaquant ne puisse pas calculer les conséquences exactes de tel ou tel acte. Pour être efficace, la dissuasion suppose un subtil dosage de clarté et d'ambiguïté calculée, où les non-dits et l'implicite comptent au moins autant que l'explicite.

Lire aussi | Le pari audacieux de l'offensive de l'Ukraine en Russie

« Aucun Etat doté d'armes atomiques n'a jamais prétendu que la moindre incursion armée sur son territoire déclencherait la foudre nucléaire », tempère Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique, en rappelant que *« la géographie, ça compte »* et

que *« pénétrer de 100 kilomètres en territoire russe, ce n'est pas comme pénétrer de 100 kilomètres en territoire israélien »*. De fait, la doctrine nucléaire russe affirme que l'arme suprême ne sera utilisée qu'en cas de menace existentielle sur l'Etat. Celle de la France évoque les intérêts vitaux de la nation. Pour toutes les puissances qui en sont dotées, la bombe est l'arme ultime.

Grand bouleversement

La guerre en Ukraine ne s'en déroule pas moins à l'ombre du nucléaire. Menaçant, le président russe a rappelé que son pays était une puissance nucléaire, incitant les autorités françaises à remonter le niveau d'alerte.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Un mois après le début de l'invasion russe, le 21 mars 2022, *Le Télégramme* annonçait qu'un troisième sous-marin nucléaire lanceur d'engins quittait l'île Longue (Finistère) et que, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, trois des fleurons de la force de frappe française seraient simultanément en mer. Au même moment, les Etats-Unis renforçaient le nombre de leurs ogives nucléaires hébergées dans cinq pays de l'OTAN (Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Turquie) dès les années 1950.

Ce contexte a donné une nouvelle jeunesse aux réflexions sur la dissuasion. *« En quatre-vingts ans d'histoire du nucléaire, il n'y a eu que deux ou, au maximum, trois moments semblables de grands débats sur son sens, ses risques, ses limites et les moyens qu'elle implique, mais aussi comment elle peut rester opérante dans une multipolarité nucléaire »*,

analyse Camille Grand, ancien secrétaire général adjoint de l'OTAN. Le responsable des études de défense au Conseil européen pour les relations extérieures souligne *« qu'un monde où les traités de désarmement sont caducs, où les mesures de transparence entre puissances nucléaires ont*

disparu alors qu'elles modernisent leurs arsenaux et où l'on s'interroge sur la crédibilité de la dissuasion élargie garantie par les Etats-Unis à leurs alliés n'est plus le monde d'hier, même si, à la fin des fins, les fondamentaux de la dissuasion n'ont pas changé ».

Lire aussi | Bruno Tertrais, politiste : « L'hypothèse de l'échec de la dissuasion nucléaire doit nécessairement être prise en compte »

Ce grand bouleversement implique également de réfléchir sur la dissuasion française et son rôle en Europe pour protéger les intérêts vitaux de nos voisins, sans pour autant que cet élargissement implique un quelconque partage de la décision d'emploi. Celle-ci appartient au chef de l'Etat français, seul détenteur, en ultime ressort, du feu nucléaire : un pouvoir jupitérien unique en son genre au sein de l'Union européenne.

« Rupture stratégique »

« Quiconque aujourd'hui réfléchit sur les guerres et la stratégie élève une barrière entre son intelligence et son humanité », relevait déjà Raymond Aron pendant la guerre froide dans *Penser la guerre, Clausewitz* (Gallimard, 1976). C'est à nouveau vrai alors que *« nous vivons le plus important moment de tension depuis la chute du mur de Berlin, avec une recrudescence nette du fait nucléaire dans les rapports de force »*, comme le rappelle Héloïse Fayet, chercheuse au Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales.

Les experts ont longtemps estimé que les armes nucléaires servaient avant tout à une sanctuarisation défensive du territoire et des intérêts vitaux des pays qui en sont dotés. L'« opération spéciale » menée par la Russie depuis le 24 février 2022 marque le basculement dans une sanctuarisation agressive. *« C'est une rupture stratégique d'autant plus*

inquiétante qu'elle est le fait de l'une des deux principales puissances nucléaires, qui se comporte à la manière des Etats voyous, les "proliférants" qui veulent se doter illégalement de cette arme. C'était le scénario que l'on redoutait par exemple avec l'Irak, ou actuellement avec l'Iran, s'ils se

dotaient de l'arme atomique », explique Camille Grand.

OLIVIER BONHOMME

La Russie, en outre, était l'un des piliers du système international sur le contrôle de l'atome mis en place avec le traité de non-prolifération

de 1968, quasi universel avec ses 191 Etats-parties. Fondé sur trois principes (non-prolifération, désarmement, usages pacifiques de l'atome), il est considéré comme la pierre angulaire de la sécurité collective sur le nucléaire.

« Le risque est maintenant de voir se généraliser l'utilisation par des puissances autoritaires désinhibées de leur arsenal nucléaire à des fins révisionnistes : imposition du fait accompli, changement de statu quo politique et territorial à l'ombre du nucléaire, outil de leur confrontation avec les démocraties », rappelle Mélanie Rosselet, ancienne directrice de l'analyse stratégique du Commissariat à l'énergie atomique, dans *Démocratie(s) et dissuasion* (Odile Jacob, 384 pages, 18,50 euros). Des notions telles que celles d'escalade pour la désescalade, d'intérêts vitaux, de réponse graduée, d'asymétrie d'intérêts, d'articulation entre le conventionnel et le nucléaire, etc., sont à nouveau en débat.

Lire aussi la chronique | « La politique occidentale permet à l'Ukraine de faire la guerre, pas de la gagner ni de survivre ensuite »

Pour autant, *« la grammaire de la dissuasion est d'une grande constance et ses règles n'ont guère changé depuis que la bombe est devenue opérationnelle »*, estime François Heisbourg, conseiller spécial à l'Institut international des études stratégiques de Londres. Même les dirigeants de pays voyous qui ont réussi à acquérir la bombe savent que ce n'est pas une arme comme une autre. Les diverses doctrines nucléaires, y compris celle de la Corée du Nord, ont d'ailleurs nombre de points communs.

Triple crédibilité

La sanctuarisation agressive russe montrerait-elle finalement que *« le nucléaire ne dissuade que le nucléaire »*, selon l'expression de Nicole Gnesotto, vice-présidente de l'Institut Jacques Delors ? *« L'échec de la dissuasion se manifeste par le fait que la Russie a osé, en deçà du nucléaire, attaquer un pays européen sans crainte de représailles militaires »*, note la spécialiste des questions stratégiques. La Russie s'est lancée dans cette guerre en sachant qu'elle ne serait pas bombardée par l'OTAN, comme la

Serbie en 1999. Mais c'est aussi parce qu'elle dispose d'un arsenal nucléaire que l'Alliance atlantique s'est engagée à fond dans le soutien militaire à Kiev.

Grâce à la dissuasion, le conflit a été ainsi limité au théâtre ukrainien, au moins jusqu'ici, même si le risque d'un dérapage en raison d'un mauvais calcul ou d'une erreur d'appréciation est toujours bien réel. Pour le conjurer, des canaux discrets de contact direct entre Washington et Moscou demeurent. Ainsi, à l'automne 2022, craignant que la Russie, alors en grande difficulté sur le terrain, n'ait recours à des armes nucléaires tactiques à des fins d'intimidation, l'administration Biden lança un avertissement solennel menaçant en rétorsion de détruire tous les centres de commandement russes – avec des frappes conventionnelles, toutefois, de manière à éviter l'escalade vers un conflit atomique. Pour être crédible, la riposte nucléaire ne doit pas être la seule option.

« La dissuasion par représailles repose sur la crainte de l'agresseur que son attaque déclenchera des dommages inacceptables pour lui, sans rapport avec les enjeux du conflit », écrit le diplomate Nicolas Roche, expert reconnu du nucléaire et des questions stratégiques, dans son livre *Pourquoi la dissuasion* (PUF, 2017). Le principe de la dissuasion est inscrit dans la démesure de la puissance de destruction de l'arme nucléaire. C'est aussi sa limite, car qui pourrait avoir intérêt à déclencher une apocalypse où tous seraient perdants ?

Le principe suppose une triple crédibilité : *« Une crédibilité politique, avec la détermination du président de la République élu au suffrage universel, une crédibilité technique – têtes nucléaires et autres capacités militaires – et une crédibilité opérationnelle, celle des forces la mettant en œuvre. »* C'est vrai au premier chef pour la doctrine française avec sa capacité de frappe se basant sur une force aérienne d'avions porteurs de missiles, et surtout sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins tapis au fond des océans, qui doivent lancer la frappe de riposte à même de causer des *« dommages inacceptables »*.

Equilibre de la terreur

La dissuasion n'a pourtant pas été dès le début consubstantielle au nucléaire. Même après que l'URSS se fut également dotée de la bombe,

en 1949, celle-ci était considérée au début, aussi bien à Washington qu'à Moscou, comme une super-arme conventionnelle. Ce n'est qu'au milieu des années 1950 que s'opéra une véritable prise de conscience d'une *mutually assured destruction*, dont l'acronyme, MAD (« fou », en anglais), est explicite. *« Il est irrationnel de se menacer d'anéantissement total réciproque, mais cela s'inscrit dans le projet rationnel de faire comprendre à l'adversaire qu'il est absurde d'en arriver là »*, explique François Heisbourg.

L'équilibre de la terreur a ainsi empêché tout affrontement direct entre les deux blocs en Europe – même si les conflits périphériques, notamment en Asie et en Afrique, ont fait des millions de morts pendant les quarante années d'une guerre froide qui ne fut pas partout froide. A plusieurs reprises, l'humanité a frôlé de très près la catastrophe nucléaire, par exemple en 1962, lors de la crise des missiles entre les Etats-Unis et Cuba. Elle a été évitée *« autant grâce à la chance qu'à une bonne gestion »*, reconnaissait, en 2020, William Perry, ancien secrétaire d'Etat à la défense américain. Les risques sont encore majeurs aujourd'hui.

Lire aussi la tribune | Pierre Haroche, spécialiste en sécurité : « La doctrine nucléaire de la France pourrait assumer plus directement sa mission européenne »

« Le retour du nucléaire se déroule dans un monde qui n'est plus bipolaire et qui est celui de la prolifération », relève Mélanie Rosselet, évoquant, à l'instar de nombre d'experts, *« un troisième âge nucléaire »*. Le premier a commencé avec Hiroshima, le 6 août 1945, et s'est achevé avec la fin de la guerre froide. Le deuxième, après la chute du mur de Berlin, en novembre 1989, fut celui des politiques de désarmement, de la réduction des arsenaux et des grandes illusions sur les dividendes de la paix. Le troisième se caractérise par les risques toujours plus grands d'une prolifération incontrôlée et d'une multiplicité d'acteurs.

Aux cinq puissances dotées de la bombe et reconnues comme telles par le traité de non-prolifération (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie, Chine) se sont ajoutés Israël, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et peut-être bientôt l'Iran.

Au regard du droit international, l'arme nucléaire n'est pas illégale, contrairement aux armes chimiques ou biologiques. Un traité d'interdiction des armes nucléaires signé par une centaine d'Etats est certes entré en vigueur en janvier 2021, après des années de mobilisation des sociétés civiles et d'ONG – en particulier la coalition réunie au sein de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, récompensée par un prix Nobel de la paix en 2017. Mais aucun pays détenteur de l'arme atomique n'est partie à ce texte.

Principe de stricte suffisance

« Loin d'être l'"axe du monde" qui en assurerait la stabilité, les armes nucléaires, rendues attrayantes aux pays prédateurs par le discours sur la dissuasion nucléaire, sont l'"axe du mal" dont le monde doit se libérer », avertissait, le 4 mars, une tribune collective au *Monde* signée notamment par le philosophe Jean-Pierre Dupuy, auteur de *La Guerre qui ne peut pas avoir lieu* (Desclée de Brouwer, 2019). Si elle apparaît plus urgente que jamais, l'abolition de la bombe semble impossible. *« On ne désinventera pas l'arme nucléaire »*, note ainsi François Heisbourg, et il est fondamental que les démocraties continuent à en détenir en ces temps de piraterie nucléaire et de la brutalisation générale des relations internationales.

D'autant qu'il n'y a plus vraiment de mécanisme international de régulation. Les traités américano-soviétiques qui, dans les dernières années de la guerre froide, avaient encadré, limité et supprimé une partie des arsenaux nucléaires ont été dénoncés, à l'exception du New Start sur les armements stratégiques, qui arrive à échéance en 2026 – la Russie y a néanmoins *« suspendu »* sa participation depuis février 2023. Et un nouvel équilibre est rendu plus difficile à trouver depuis que la partie se

joue désormais à trois, avec la Chine.

L'heure est donc à un réarmement nucléaire rapide et puissant. Les pays dotés modernisent leurs arsenaux. C'est vrai aussi bien côté américain

que côté russe : ces deux pays détiennent 90 % des armes nucléaires de la planète. Encore loin derrière, la Chine entend, quant à elle, doubler son arsenal.

Ultime ressort

Si la France n'est pas en reste, elle demeure fidèle à son principe de stricte suffisance, avec un peu moins de 300 ogives, pour être à même d'infliger à tout moment la riposte promise à l'agresseur. Elle est, avec le Royaume-Uni, la seule puissance nucléaire européenne, et, à la différence de ce dernier, sa force de frappe est indépendante de l'OTAN.

La France est revenue en 2009 dans le commandement intégré de l'Alliance, qu'elle avait quitté en 1966, mais pas dans le Groupe des plans nucléaires. Mais quel pourrait être son rôle dans la protection du Vieux Continent si les Etats-Unis s'en désengagent progressivement pour se tourner vers l'Asie ? *« Les intérêts vitaux de la France ont clairement une dimension européenne, ce qui nous confère une responsabilité »*, a plusieurs fois déclaré Emmanuel Macron, ces dernières années, accentuant une évolution déjà amorcée par ses prédécesseurs.

Lire aussi notre éditorial | Après l'Europe qui protège, protéger l'Europe

François Hollande rappelait déjà, en 2015, que *« la France ne conçoit pas sa stratégie de défense de manière isolée, même dans le domaine du nucléaire »*. Nicolas Sarkozy et, auparavant, Jacques Chirac se situaient dans une perspective similaire. Et, en 1964, Charles de Gaulle assurait déjà que *« la France devait se sentir menacée dès que les territoires de l'Allemagne fédérale ou du Benelux seraient violés »*. Si le débat n'est donc pas nouveau, il prend une nouvelle acuité, d'autant qu'il touche aux fondements mêmes de la vision française de la force de frappe.

Ebauchée sous la IV^{e} République puis reprise et amplifiée par le fondateur de la V^{e}, la force nucléaire tricolore s'assumait certes pleinement comme une composante de la sécurité de l'Occident. Mais le général de Gaulle voulait une autonomie de moyens et de décision,

estimant que les Etats-Unis ne s'engageraient pas nécessairement dans un conflit nucléaire direct avec l'URSS uniquement pour protéger des intérêts européens. Paris conserve le contrôle total de son arsenal de dissuasion.

Lire aussi la tribune | « Mettons-nous d'accord sur un plan d'action assorti d'un calendrier pour l'élimination progressive des armes nucléaires »

La question la plus délicate reste celle du partage, et en premier lieu celle de la décision d'emploi. *« Pour de Gaulle, la décision d'employer l'arme nucléaire était une décision de pure souveraineté, car elle engage la survie de la nation, et elle ne se partage donc pas »*, rappelle Nicolas Roche. C'était vrai alors, et cela le reste. Le chef de l'Etat décide seul, en ultime ressort, du feu nucléaire, s'il estime que les intérêts vitaux du pays sont en jeu. « La dissuasion, c'est moi », pourrait dire le chef de l'Etat. Comment imaginer qu'une telle décision puisse dépendre d'un compromis au Bundestag ou d'une instance européenne ? *« La fonction présidentielle est sacralisée par la capacité à appuyer sur le "bouton rouge". La dissuasion est le cœur même du régime politique français »*, écrivent Jean Guisnel et Bruno Tertrais, dans *Le Président et la bombe* (Odile Jacob, 2016).

La dissuasion exercée par une puissance du Vieux Continent est certes plus crédible car plus directement concernée que celle venant d'un protecteur plus lointain. Mais le scepticisme demeure, notamment en Europe de l'Est, en raison du caractère quelque peu changeant des positions françaises. Les nouvelles incertitudes politiques n'arrangent pas les choses et, comme le reconnaît Camille Grand, *« fragilisent l'offre française »*.

Lire aussi l'enquête | Des vieilles pierres aux gravats des constructions modernes, que disent les ruines de notre civilisation ?

Marc Semo